

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **9 avril 2018**, à 20.00 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers.

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller # 3
Madame Sonia Lehoux, conseiller # 4
Monsieur Étienne parent, conseiller # 5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Tous les conseillers ainsi que le maire ont remis le formulaire pour la liste des donateurs et le rapport des dépenses pour les municipalités de moins de 5 000 habitants, lors de la rencontre tenue ce jour.

Résolution numéro 45-2018

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 46 -2018

Adoption du procès-verbal de mars 2018

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du mois de mars 2018 soit adopté tel que préparé par la secrétaire. Une correction est apportée concernant les clefs à remettre, la résolution suit cette adoption.

Résolution numéro 47-2018

Clefs à donner aux employés municipaux

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité, que les clefs du bureau municipal, ainsi que des codes d'accès, soient données aux employés municipaux, afin qu'ils aient accès à leur bureau en toute liberté.

Résolution numéro 48 -2018

Résolution pour adopter les travaux sous responsabilité municipale développement résidentiel

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que les travaux suivants soient sous la responsabilité de la municipalité de Saint-Sylvestre. Il s'agit de :

- Déplacement partiel du fossé chez Michel Thérien, il sera placé dans la ligne mitoyenne ;
- une partie de clôture sera ajoutée vers l'arrière du lot jusqu'à la zone verte et vers le rang Beaurivage dans le secteur urbain, soit la zone blanche ;
- L'égalisation des lots à vendre en fonction de la bordure (côté zone verte)
- Le bouchon de captation pluviale temporaire sur le terrain de Gaétan Bilodeau pour éviter l'accumulation d'eau dans l'arrière lot au sud de la rue Huppé ;
- Déplacement de la digue de roches située dans la ligne de lot ;
- Refaire la forme de rue avec du nouveau matériel.

Résolution numéro 49-2018

Engagement de la compagnie Englobe pour l'ingénierie des sols et matériaux

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité que l'on accepte la compagnie Englobe pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux, pour le projet du prolongement de la rue Huppé, soit pour un montant de 10 996.35\$ plus les taxes, selon le bordereau d'estimation fourni par la compagnie.

Résolution numéro 50 -2018

Acceptation des soumissions recues pour la vente du tracteur à gazon, l'entretien de la pelouse et le plantage des fleurs

Il est proposé par Nancy Lehoux, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que l'on accepte les soumissions les plus basses pour les travaux suivants , suite à un appel d'offres :pour le tondage et arrosage des fleurs : André Bilodeau au montant de 6975.00 lus taxes

Entretien des fleurs : Lorraine Roussin, le ferait bénévolement ; par contre on lui paie le kilométrage de son auto et si besoin prendra le camion de la municipalité lorsque celui-ci sera disponible

Résolution numéro 51 -2018

Résolution possible pour le changement de lumières de rues au led

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que l'on entrevoit de changer des lumières de rues au Led, pour une meilleure luminosité. Nous choisissons un lot de 21 lumières au prix de 5838.00\$ plus taxes, pour l'année 2018 qui seront sur la rue Principale, à l'entrée est du village.

Suite à une demande auprès des conseillers, par internet, ceux-ci à l'unanimité, ont accepté d'aller pour l'installation de 25 luminaires, suivant la recommandation de Élécál

Résolution numéro 52-2018

Résolution pour mandat à un agent immobilier concernant la vente de terrains résidentiels

Il est proposé par Roger Couture , appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité que l'on accepte l'offre de Marie-Ève Girard pour la responsabilité de vendre les terrains résidentiels sur la rue Huppé, au prix de 3 000\$ par terrain, avec possibilité de publicité.

On l'informerá que des conditions seront à respecter pour la vente de ces terrains résidentiels.

Résolution numéro 53-2018

Résolution pour travaux à exécuter au terrain de balles

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité que l'on accepte les soumissions pour les travaux prévus au terrain de balles. Comme nous avons seulement une soumission reçue, nous en demanderons une autre et la plus basse est acceptée immédiatement, par cette résolution, afin de ne pas retarder son installation prévue pour le début de la balle en mai prochain.

Informations pour les conditions d'achat de terrains résidentiels

Nous avons reçu des exemples d'entente pour la vente de terrains résidentiels venant d'autres municipalités. Comme il est difficile de régler le dossier dans une rencontre du conseil municipal, il est demandé de préparer un contrat type. Celui-ci sera envoyé aux conseillers afin qu'ils donnent leur opinion et on en rediscute lors de la prochaine rencontre..

Résolution numéro 54 -2018

Résolution pour demande de commandite

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que l'on accepte de donner les montants suivants en demande de commandite soit :

- Corporation DÉFI St-Sylvestre remboursement de salle et gardiens de sécurité lors du Père Noël et des glissades 395.00\$
- Société Canadienne du Cancer 50.00\$

Résolution numéro 55-2018

Résolution pour mandat à la MRC de Lotbinière, pour les travaux du rang Sainte-Marie Ouest

Attendu que des travaux sont rendus nécessaires pour une circulation sécuritaire sur le rang Sainte-Marie Ouest ;

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre a prévu faire des améliorations sur cette route ;

Attendu que nous avons demandé à la MRC de Lotbinière de préparer les plans et devis des travaux à exécuter ;

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Steve Houley et résolu unanimement : que l'on donne un mandat à la MRC de Lotbinière pour le suivi du dossier, soit les devis, l'inscription auprès du SEAO et toutes représentations qui doivent être faites dans ce dossier afin de mener à bien la réfection de cette parcelle de route municipale.

Que la municipalité de Saint-Sylvestre s'engage à payer les frais encourus par cette demande.

Résolution numéro 56-2018

Modification du greffe et du chef-lieu de la cour municipale commune

Attendu que la MRC de Lotbinière a établi une cour municipale commune pour desservir son territoire;

Attendu que la MRC de Lotbinière désire modifier les adresses du chef-lieu et du greffe de la cour municipale;

Attendu que l'article 24 de la Loi sur les cours municipales, chapitre C-72.01, prévoit que, lorsque la modification ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par résolution de chacune des municipalités faisant partie de l'entente d'établissement de la cour approuvée par le ministère de la Justice;

Attendu qu'il y a lieu d'établir une nouvelle adresse pour le greffe et le chef-lieu de la cour municipale commune de la MRC de Lotbinière actuellement sise au 372 rue St-Joseph, bureau 4, Laurier-Station (Québec) G0S 1N0;

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu : D'approuver la modification de l'adresse du greffe et du chef-lieu où la cour municipale commune de la MRC de Lotbinière peut siéger pour le 121-A rue Saint-André, Laurier-Station(Québec) G0S 1N0 à compter du 1^{er} septembre 2018;

De transmettre la présente résolution à Madame Stéphanie Vallée, ministre de la Justice pour approbation en conformité avec l'article 24 de la Loi sur les cours municipales.

Résolution numéro 57- 2018

Résolution pour mandater les membres du CCU et la nomination du président

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité que l'on accepte les nominations suivantes suite à la restructuration du comité consultatif d'urbanisme.

- Le président sera : Richard Therrien
- Les membres sont : Pierre Labbé, Ghislain Demers, Steve Houley, Étienne Parent

Rencontre du CCU concernant l'implantation des garages sur le territoire de la municipalité

Suite à une rencontre du CCU, concernant l'implantation des garages sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre, de nouvelles directives entreront en vigueur au cours des prochains mois. Il s'agit d'une plus grande ouverture pour la construction des bâtiments secondaires. Ces correctifs se feront durant l'hiver prochain afin de ne pas nuire aux demandes de construction de l'année 2018. de fonctionnement de l'exercice de 33 126\$.

Résolution numéro 58-2018

Résolution pour adopter le rapport financier de la RIGMR Beaurivage

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité que l'on accepte le rapport financier de la Régie Intermunicipale de Gestion des Matières Résiduelles de Beaurivage, tel que présenté. Les revenus étant de 504 094 et les dépenses de 485 316\$ pour un excédent d'exercice de 18 778\$ et un déficit de 33 126.00\$.

Résolution numéro 59-2018

Mandat à la MRC de Lotbinière pour modifications d'usage

Attendu que le conseil municipal de Saint-Sylvestre désire faire des modifications d'usage dans les zones 29.1CH et 36CH du plan d'urbanisme;

Attendu que la municipalité désire faire ces amendements le plus rapidement possible, car nous sommes en projet de développement résidentiel;

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que l'on mandate la MRC de Lotbinière, secteur urbanisme, pour faire les modifications des usages, dans notre plan d'urbanisme, suivant les demandes de la municipalité.

Avis de motion

Avis de motion est donné par Roger Couture que le conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre adoptera le règlement révisé concernant la prévention des incendies numéro 111-2018 venant remplacer le règlement 74-2009.

Avis de motion

Avis de motion est donné par Roger Couture que le conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre adoptera le règlement numéro 112-2018 concernant la modification d'usages dans les zones 29.1CH et 36CH.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Pierre Brunet vient nous informer pour qu'on enlève la pancarte placée au poteau au coin de la rue Principale et du Moulin, car elle nuit à la visibilité des automobilistes. Il est aussi demandé de faire le nécessaire afin de le connecter aux égouts présentement en construction dans ce secteur.

Rapport des comités

Bibliothèque : la rencontre aura lieu le 12 avril et on veut changer les luminaires

Loisirs : on informera les moniteurs du terrain de jeux pour l'été

Matières résiduelles : on prévoit l'achat d'un camion à chargement avant au cours de 2018, on vendra le 2013 lorsque le nouveau sera arrivé.

Centre Multifonctionnel : rien de spécial

Inspecteur municipal : il faut envisager à travailler la surface de la route Montgomery un peu comme le rang St-Frederick

MRC : la rencontre mensuelle de la MRC de Lotbinière aura lieu à St-Gilles

Pompiers : une rencontre est prévue le 10 avril avec le préventionniste afin de rencontrer les pompiers de St-Patrice. St-Sylvestre représenté par Mario Grenier, Gilbert Bilodeau et Gilles Chabot seront présents.

Développement local : on fera une pré- réunion avant le conseil municipal afin de discuter d'un projet type pour la vente des terrains résidentiels au nouveau développement.

Corporation DÉFI : rien de spécial

Comité éolien : rencontre prévue pour le 25 avril, en après-midi avec Dominique Tapp

Comité famille : le 15 septembre une activité familiale est prévue au Domaine du Radar, soit avec la maison de la famille. Michel Aubert avec les intéressés fera l'escalade du Mont Ste-Marguerite.

Résolution numéro 60-2018

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 7168 à 7255 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

Levée de l'assemblée est faite à 22.00 heures, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 7 mai 2018.

Mario Grenier

Chantal Therrien

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal
